

Ecart débit-crédit - Les absences - TCR

Il arrive parfois que des erreurs de comptabilisation débit-crédit apparaissent dans le calcul des charges et journaux.

Ces écarts peuvent être liés au paramétrage des absences.

Absence simplement Valorisée

Dans la codification de l'absence (Paramètres généraux, rubriques), la case Valorisée est cochée, les cases Déduite et Maintenu ne le sont pas. Comme dans l'exemple suivant :

A). Informations générales :

Alias: Ne plus utiliser la rubrique

Désignation:

Type:

Unité d'expression: Carence possible Carence par défaut:

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation A éditer dans le bulletin annexe

sur les formules: DUREE TAUX MONTANT

Libellé de substitution:

Nombre de décimales des taux:

B). Mode de prise en compte :

1. Paramétrage de la valorisation :

Valorisée Assistance en saisie de paye

Profil comptable Pas de profil associé. Sens : Crédit

Base de valorisation [BASE] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]

/ Jours

Prise en compte de la base de valorisation a % Nb Heures du contrat

Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures

2. Paramétrage de la déduction :

Déduite

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens

3. Paramétrage du maintien :

Maintenue

Profil comptable Pas de profil associé. Sens : Débit

Base de maintien [BASEMAINTIEN] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]

/ Jours

Prise en compte de la base de maintien a % Heures

Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens

Dans ce cas, la case Profil comptable située sous la mention Valorisée **doit être décochée et aucun profil ne doit être renseigné.**

En effet, comme les cases déduites et maintenues sont décochées, l'absence ne rentre pas dans le calcul du brut. Elle est juste affichée comme information sur le bulletin de paye :

Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant
ABS_P_AT	Accident du travail 12 jrs du 10/01/2022 au 21/01/2022	-480,77	40,06	
SALBASE	Salaire de base			1082,92
51_INDSEGU	Indemnité forfaitaire mensuelle Ségur			119,01
BRUT	Brut			1201,93

Si la case était cochée et qu'un profil était renseigné, cela générerait un message d'erreur au lancement du traitement des charges :

Journal des anomalies du schéma de comptabilisation

Motif de l'erreur

Cette rubrique est comptabilisée mais ne rentre pas dans le calcul du NET

Absence déduite et maintenue

Dans la codification de l'absence (Paramètres généraux, rubriques)), les cases déduite et valorisée sont cochées, comme dans l'exemple ci-dessous ;

Alias: CON_ANN Ne plus utiliser la rubrique

Désignation: Congés annuels

Type: Congés **Congés annuels(CONGESANNUEL)**

Unité d'expression: Jours Ne génère pas de calcul d'ICCP

Imprimer sur le bulletin Nombre de décimales des taux: 2

sous contrôle de valorisation sur les formules: DUREE TAUX MONTANT

A éditer dans le bulletin annexe Libellé de substitution:

B). Mode de prise en compte :

1. Paramétrage de la valorisation :

Valorisée Assistance en saisie de paye Afficher...

Profil comptable Sélectionnez... absence Sens : Crédit

Base de valorisation [BASE] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]

Taux: Base pour la valorisation des absences standard[B_BASEABSV] / Jours Ouvrés (21.67)

Prise en compte de la base de valorisation a 100 % Nb Heures du contrat

Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures Paramétrage structures Asso

2. Paramétrage de la déduction :

Déduite

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
ABSTOTALV	Total des montants des absences standard	MONTANT	100	+
BRUT	B R U T	MONTANT	100	-

3. Paramétrage du maintien :

Maintenue

Profil comptable Sélectionnez... absence Sens : Débit

Base de maintien [BASEMAINTIEN] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]

Taux: Base pour la valorisation des absences standard[B_BASEABSV] / Jours Ouvrés (21.67)

Prise en compte de la base de maintien a 100 % Nb Heures du contrat

Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures Paramétrage structures Asso

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
ABSTOTALM	Total des maintiens des absences standard	ABSTOTALM	100	+
BRUT	B R U T	BRUT	100	+

Dans ce cas, il est obligatoire que les rubriques dans lesquelles le déduction et le maintien sont

imputés doivent être renseignées, notamment le brut en - pour la déduction et en + pour le maintien. les 2 zones Profil comptable doivent être cochées

Elles sont situées sous la case Valorisée et sous la case Maintenu. Dans ce cas, les zones Profils comptables associées doivent être cochées et le profil d'absence doit obligatoirement être renseigné à chaque fois (sous les cases Valorisée et Maintenu).

C'est l'absence de profil qui génère l'écart débit-crédit.

Pour rappel, un profil de comptabilisation existe, fourni par EIG, de type proportionnel.

Le passage d'une rubrique simplement valorisée à une rubrique déduite et maintenue est généralement lié à la mise en place du maintien de salaire. Il faut donc s'assurer de bien codifier le profil comptable lors de cette mise en place.

Comment fonctionne le profil proportionnel ?

Le profil proportionnel "Absence" prorata le montant de l'absence en fonctions des profils comptables de chaque élément du brut.

Supposons que :

- La personne (ETP 1) a un salaire de base de 2500 €, une indemnité mensuelle complémentaire de 500 € et le Ségur de 238 € soit un brut de 3238 €
- Les indemnités Ségur se comptabilise sur un compte spécifique 641128 (238 €) et les autres éléments du brut en 641100 (3000 €)
- La personne a une absence de 300 €
- Sur le compte 641100, le montant de l'absence affecté est égal à $300 * 3000 / 3238 = 277,95$
- Sur le compte 641128, le montant de l'absence affecté est égal à $300 * 238 / 3238 = 22,05$
- Et $277,95 + 22,05 = 300,00$

Comptabilisation multiple

Très souvent, le compte de brut a une comptabilisation de type multiple. C'est à dire que différents comptes de classe 64 sont affectés selon une catégorie type catégorie comptable dans EIG selon la nomenclature M22bis

- 64 CHARGES DE PERSONNEL
 - 641 Rémunérations du personnel non médical
 - 6411 Personnel titulaire et stagiaire
 - 64111 Rémunération principale
 - 64116 Indemnités de préavis et de licenciement
 - 64118 Autres indemnités
 - 6412 Congés payés
 - 6413 Personnel non titulaire sur emplois permanents
 - 6415 Personnel non médical de remplacement
 - 64152 Rémunération principale
 - 64157 Indemnités de préavis et de licenciement
 - 64159 Autres indemnités
 - 6416 Emplois d'insertion
 - 6417 Apprentis
 - 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel non médical
 - 642 Rémunérations du personnel médical
 - 6421 Praticiens
 - 6422 Congés payés
 - 6425 Gardes et astreintes
 - 6428 Autres
 - 6429 Remboursements sur rémunérations du personnel médical
 - 643 Rémunération des personnels handicapés
 - 6431 Rémunération directe versée par l'ESAT
 - 6432 Aide au poste
 - 6438 Autres rémunérations
 - 6439 Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées
 - 645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance
 - 646 Personnes handicapées
 - 647 Autres charges sociales
 - 648 Autres charges de personnel

Ce qui se traduit dans EIG par un profil comptable semblable à ceci :

Généralités du profil

Libellé du profil comptable

Données de comptabilisation

Type de comptabilisation

Compte mensuel Comptabilisation détaillée

Compte unique ou par défaut Rémunérations du personnel titulaire non médic

	Catégorie Comptable	Compte	Libelle
1001	CDI non médicaux	6411100000	Rémunérations du personn...
1002	CDD non médicaux	6415000000	Rémunération du personne...
1003	Personnel Médical	6420000000	Rémunérations du personn...
1004	Emplois d'insertion	6416000000	Rémunérations Emplois d'in...
1005	Apprentis	6417000000	Rémunérations Apprentis

Dans le cas du profil "Absence" proportionnel, le programme vérifie la catégorie comptable du contrat (pavé 10, comptabilisation) prend la valeur du compte 64 de la catégorie du contrat.

Par exemple, un apprenti a la catégorie comptable 5. C'est donc le compte 641700 qui est pris en compte. Donc dans l'exemple valorisé précédent, le compte 641100 est remplacé par le 641700

pour le prorata.

Revision #6

Created 6 September 2022 09:31:16 by Jean François KERSERHO

Updated 16 October 2025 10:17:58 by Jean François KERSERHO